**COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE DE PRESSE DE LA NOTE DE LA SOCIETE CIVILE EXHORTANT LES ENTREPRISES FORESTIERES A SE CONFORMER A LA LEGISLATION FORESTIERE CONGOLAISE.**
**20 décembre 2022**
**Brazzaville, République du Congo**

Le 20 décembre 2022, s'est tenu dans la salle de réunion du Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF) à Brazzaville, la conférence de presse sur la présentation de la note de la société civile exhortant les entreprises forestières à se conformer à la législation forestière congolaise. L'activité a été financée par l'Agence Norvégienne pour le Développement (NORAD) dans le cadre du projet Norway's International Climate and Forest Initiative (NICFI) et a bénéficié de l'appui technique de Fern. La facilitation a était assure par le Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH) et la logistique par le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF).

La conférence de presse avait pour objectif de présenter les principaux constats relatifs au respect de la légalité forestière par les sociétés forestières en République du Congo contenus dans les deux derniers rapports de missions d'observation indépendante rendus public le 25 novembre 2022.

Ont pris part à cette activité, les Organisations, Réseaux et Plateformes de la société civile notamment le Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH), le Cercle d'Actions pour le Développement (CAD), l'Organisation pour le Développement et Droits Humains au Congo (ODDHC), le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), le Centre des Droits de l'Homme et du Développement (CDHD), le Réseau Climat Congo (RCC), le Cadre de Concertation, le Réseau National des Peuples Autochtones du Congo (RENAPAC), le Cadre de Concertation des organisations de la Société Civile et des Peuples Autochtones sur la REDD+ (CACO-REDD+) ainsi que la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) tous membres du Groupe des Experts pour la synergies des organisations et plateformes de la société civile pour la gouvernance climatique, foncière et forestière (GESOP) excepté le Cercle d'Actions pour le Développement (CAD).

Le panel était composé de :

1. Monsieur Maixent Fortunin AGNIMBAT EMEKA, Administrateur géneral du Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH) et facilitateur du GESOP;
2. Franck Tchibinda, Directeur exécutif de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) et membre du GESOP,
3. Lillian BARROS, Coordonnateur de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF),
4. Guy Blanchard OKERI, Coordonnateur Réseau Climat et membre du GESOP,
5. Jasmin MBEMBA, chargé aux projets du Réseau National des Peuples Autochtones du Congo (RENAPAC) et membre du GESOP.

Deux points étaient inscrits dans l'ordre du jour, à savoir :

1. La lecture du communiqué de presse,
2. La séance des questions et réponses.

1. En ce qui concerne le premier point, une lecture intégrale du communiqué de presse a été faite devant les medias par Monsieur Maixent Fortunin AGNIMBAT EMEKA, Administrateur géneral du Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH) et facilitateur du GESOP.

2. Concernant le deuxième point, plusieurs questions ont été posées par les journalistes aux membres du panel. Il s'agit entre, la base sur quelle a été définie les 46% du niveau d'application de la couverture forestière par l'observation Indépendante ? A quoi est dû le laxisme des autorités sur l'application des lois forestières ? Quelle est la procédure de validation des rapports de l'Observation Indépendante Mandatée (OIM) ?

En répondant à ces questions, les panelistes ont fait savoir que les récents rapports de l'Observateur indépendant (OI) des forêts affirment effectivement que le taux de conformité aux exigences légales en matière d'exploitation forestière est de 46% en moyenne. Les infractions les plus couramment relevées concernent l'absence de plan d'aménagement, le volume de coupe supérieur à celui autorisé par les conventions, ainsi que le non-paiement des taxes et amendes dues. Ces manquements constituent

de graves violations de la législation congolaise et des obligations relatives à l'Accord de partenariat volontaire (APV) que le Congo a signé avec l'Union européenne en 2011 pour mettre fin à l'exploitation illégale du bois. Non seulement ces entreprises ont un impact négatif sur l'environnement en coupant plus de bois que ce que la loi leur autorise, mais elles privent aussi le gouvernement et les communautés locales ainsi que la population autochtone de revenus importants. Ainsi, il est urgent que les acteurs de la filière se conforment à leurs obligations et que le Congo puisse démontrer sa volonté d'assainir le secteur forestier en faisant preuve de fermeté face aux illégalités dans le secteur forestier.

Les panelistes ont aussi rappelé que la République du Congo s'est engagée à améliorer la gouvernance forestière afin que la gestion durable des forêts ait des retombées bénéfiques pour la population et l'environnement. Cependant, la corruption et l'impunité constituent encore des entraves importantes aux efforts consentis pour mettre fin aux graves illégalités et permettre au gouvernement d'émettre des licences FLEGT — pour Forest Law Enforcement, Governance and Trade en anglais, ou « Programme pour l'application des règlementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux ».

Enfin, les représentants de la société civile ont exhorté donc le ministère en charge de l'Economie forestière à renforcer les contrôles pour une application stricte de la législation, impliquant une plus grande vigilance et fermeté des entités de l'Etat chargées d'appliquer la loi.

Avec ces réponses, les journalistes ont été satisfaits par les différentes réponses apportées par les membres du panel.

La couverture médiatique a été assurée par VOX TV, Radio Rurale, Semaine Africaine, dépêche de Brazzaville.

Débutée à 11 heures 43 mn, la conférence de presse a pris fin à 12 heures 40mn.

Les participants

**LISTE DE PRESENCE**
**CONFERENCE DE PRESSE**
**Date : 20/12/2022**

| N° | Noms et Prénoms | Structure | Fonction | Signature |
|---|---|---|---|---|
| 01 | MFOUTOU Kokolo José | FGDH | Responsable Etat de droit et Démocratie | |
| 02 | ITOUA André | FGDH | RAF | |
| 03 | Christelle OMBONGO | VOXTV | OPV | |
| 04 | Koumbhat Alvin | CDHD | R.P | |
| 05 | BARROS, Lilian Laurin | PGDF | Coordo. | |
| 06 | Guillaume OMBE | Indépendant | journaliste | |
| 07 | NDZIONA Jean Chrysostome | VOXTV | Journaliste | |
| 08 | Philippe BANZ | La S.A. | Journaliste | |
| 09 | KOUMOU Christian | Radio Rurale | Journaliste | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 10 | MBOURRA Brice Aimé le Sain | CACOREDT | SGPF | |
| 11 | MBEMBA Jasmin Bonav entwa | PEENA PAC | Chargé aux projets | |
| 12 | Maixant F. AGNIMBAT EMEKA | FGDH | Ad. Sanel | |
| 13 | NDINGA Daniel | CAGDF | Juriste | |
| 14 | N TOUMBOU Phons Louis | FGDH | Assistant | |
| 15 | NKOSSA Alfred | CAGDF | Coordo | |
| 16 | KOUMBA DAREL | CAGDF | praticien d'oI | |
| 17 | OKERI Guy Blanchard | RCC | coordo | |
| 18 | BAZABANA Amen | CAGDF | Praticien de l'oI | |
| 19 | BALONGANA Laureatte | ODDHC | Assistante | |
| 20 | FRANCK TCHIBINDA | OCDH | D.E | |